

Accès aux consultations Spécialisées

Accès direct - Lariboisière

- Obstétrique
- Urgences gynécologiques
- Urgences ORL

Accès direct - Saint-Louis

- Dermatologie

Accès direct - Fernand Widal

- CDAG

Consultations spécialisées sur rendez-vous après orientation des médecins de la PASS ou de leur correspondant.

FERNAND-WIDAL

- Addictologie

LARIBOISIÈRE

- Cardiologie
- Diabétologie
- Neurologie
- Ophtalmologie
- ORL
- Orthopédie
- Rhumatologie

SAINT-LOUIS

- Cancérologie
- Hématologie
- Immunologie
- Néphrologie
- Pneumologie
- Urologie

SUR SAINT-LOUIS ET LARIBOISIERE

- Chirurgie digestive
- Gastro entérologie
- Maladies Infectieuses
- Médecine interne

Dans le cadre de la loi de lutte contre les exclusions de décembre 1998, des Permanences d'Accès aux Soins de Santé ont été mises en place dans les établissements publics de santé. Ref article L6 112 code de santé publique.

« Les permanences d'accès aux soins de santé (PASS) sont des cellules de prise en charge médico-sociale, qui doivent faciliter l'accès des personnes démunies non seulement au système hospitalier mais aussi aux réseaux institutionnels ou associatifs de soins, d'accueil et d'accompagnement social. »

Moyens d'accès

Lariboisière - Fernand-Widal

En métro

Station Gare du Nord - (Lignes 4 et 5)

Station Barbès-Rochechouart - (Ligne 2 et 4)

En RER

Station Gare du Nord - (Lignes B et D)

Station Magenta - (Ligne E)

En bus

Arrêt Gare du Nord - (Lignes 26, 38, 42, 43, 46, 48, 54 et 65)

Arrêt Barbès-Rochechouart - (Lignes 31, 54 et 56)

Saint-Louis

En métro

Station République - (Lignes 3, 5, 8, 9 et 11)

Station Colonel Fabien - (Ligne 2)

Station Jacques Bonsergent - (Ligne 5)

Station Goncourt - hôpital Saint-Louis - (Ligne 11)

En bus

Arrêt hôpital Saint-Louis - (Lignes 46 et 75)

Les P ermanences d' A ccès aux S oins de S anté du Groupe Hospitalier



Saint-Louis PASS Verlaine Médecine

Consultation avec et sans rendez-vous et Permanence d'Accès aux Soins

1, avenue Claude Vellefaux Paris 10ème
Policlinique médico chirurgicale
plot B - rez de chaussée

Accueil infirmier : 01 42 49 91 30
Il est conseillé d'appeler ce numéro avant
d'adresser un patient

Assistantes sociales : 01 42 49 48 72
01 42 49 41 43

Cadre paramédical : 01 42 49 49 49
Bip 607 et Bip 608

Responsable médicale
Dr Claire GEORGES : 01 42 49 91 61

Secrétariat : 01 42 49 91 63

Horaires d'ouverture
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17 h 30
Il est conseillé de se présenter vers 8h30 pour
la consultation sans rendez-vous

Accès aux prestations sur prescription d'un
médecin du Groupe Hospitalier
• soins
• médicaments
• plateau technique (radio/ labo..)
• examens complémentaires

Saint-Louis PASS Verlaine Dermatologie

Consultation avec et sans rendez-vous et Permanence d'Accès aux Soins

1, avenue Claude Vellefaux Paris 10ème
Policlinique dermatologie
plot B - rez de chaussée

Accueil infirmier : 01 42 49 49 49 poste 6253
Il est conseillé d'appeler ce numéro avant
d'adresser un patient

Assistantes sociales : 01 42 49 93 18

Cadre paramédical : 01 42 49 99 42

Responsable médicale
Dr Laure DEHEN : 01 42 49 98 16

Horaires d'ouverture
Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h00
Il est **indispensable** de se présenter à partir
de 7h30 pour la consultation sans rendez-vous

L'accès aux prestations sur prescriptions est soumis
à une évaluation médico-sociale (médecins et
assistantes sociales) qui permet aux patients sans
couverture sociale de bénéficier de soins. Les soins
ne sont pas gratuits, le patient est intégré dans le
dispositif PASS, selon des critères précis.

Lariboisière Dispositif Arc en ciel

Consultation avec et sans rendez-vous et Permanence d'Accès aux Soins

2, rue Ambroise - Paré - Paris 10ème
Policlinique médicale
porte 21 - secteur bleu

Accueil : 01 49 95 81 24

Assistantes sociales : 01 49 95 81 73
01 49 95 85 65

Infirmière référente : 01 49 95 81 23

Responsable médicale
Dr Caroline APARICIO : 01 49 95 82 37

Horaires d'ouverture
Du lundi au vendredi de 8h00 à 16 h 30

Il est conseillé de se présenter vers 8h30
pour la consultation sans rendez-vous

Un accompagnement social est assuré pour une
aide à l'accès aux droits à la santé, dans le cadre de
l'accès aux soins. Dès que possible, une orientation
vers les dispositifs de droit commun est proposée. .